Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260330-2026_03_15-DE

Délibération n°2026-03-15

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
26/03/2026
Date d'affichage :
26/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 30 mars à 19h15, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Eva CAMARET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Catherine GUILLOU, Magalie GUIMARD, Vincent JACQUES, Hervé LANOE, Joël LE BORGNE, Charlène LE THERIZIEN, Xavier LE THERIZIEN, Bertrand LECOLLINET, Régis LOSSOUARN, Sabine MARTIN, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Erik UNTERDORFEL.

Absente excusée : Claire ANDRIEUX (donne procuration à Eva CAMARET)

Secrétaire de séance : Joël LE BORGNE

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CNAS

Le conseil municipal doit procéder à la désignation de 2 délégués locaux du CNAS (Comité National d'Action Sociale). Ces délégués sont les représentants de chaque collectivité adhérente au sein du CNAS.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner :

- Gaël LE NOANE, Maire, délégué local au sein du collège des élus
- Patricia LE BORGNE, adjoint administratif, déléguée locale au sein du collège des agents.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Joël LE BORGNE